



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 20 MARS 2025

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h04 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement n'est pas archivé. Il est effacé après l'approbation du procès-verbal. Ce soir, il y a 3 membres du bureau du Conseil qui sont absents. Etant donné qu'il manque un scrutateur, elle demande si quelqu'un veut se présenter. M. Claudio Perna s'annonce.

1. APPEL

Sur 58 membres, 38 sont présents, 14 sont excusés, 6 sont absents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. PRÉSENTATION DE L'APREMADOL

Mme la Présidente passe la parole à Mme Nicole Cattano. Elle accueille Mme Titziana Brutto Koller, directrice de l'APREMADOL ainsi que Mme Manon Fawer, qui est présidente du comité de l'APREMADOL, pour une présentation de l'organisation des CMS. Cette présentation est disponible sur internet.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix – Syndic :

Tout d'abord, il excuse M. Enzo Camuglia.

La Municipalité a appris, à ce jour, que certains messages sur internet étaient farfelus. Certaines personnes ont reçu des mails en son nom @outlouk.com. M. Georges Cherix nous demande de ne jamais y répondre. Il rappelle que l'adresse de notre commune est @villars-sainte-croix.ch. Il nous demande d'être vigilants et en cas de doute, de prendre contact par téléphone.

Mme la Présidente ajoute qu'il est important de ne pas cliquer et/ou ouvrir un lien.

M. Frédéric Strittmatter :

ORPC : Au sujet du service de la sécurité civile et militaire (SSCM), il nous annonce que M. Delarageaz, chef du service civil Vaud, va reprendre le poste de M. Froidevaux, qui prend sa retraite.

M. Nicola Cassetta :

EAU : Il y a 3 chantiers en cours. Le 1^{er} chantier a pris un peu de retard avec la découverte d'une rivière souterraine qui a dû être canalisée. Le 2^{ème} chantier « Fornache » se présente bien avec le respect du calendrier. Pour le 3^{ème}, le réservoir, la 1^{ère} chambre est terminée. Il se souvient que quelqu'un s'est annoncé pour la visite des cuves. Il prie les personnes intéressées de se présenter à lui en fin de séance afin d'organiser cette visite.

Déchets : Il rappelle que le coup de balai est organisé le 29 mars prochain.

Sociétés locales : Il y a eu une manifestation intitulée Pierre et le loup, il y a 2 semaines environ. 80 enfants étaient inscrits. Un grand succès. Il remercie les jeunes parents d'avoir contribué à ce succès.

La société de gymnastique organise des matchs de volley mixtes le vendredi soir. Tout le monde est le bienvenu.

4. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour la PolOuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Pierre David annonce que la prochaine séance, pour les comptes, aura lieu le 8 avril prochain.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle nous informe que, suite à la démission de M. Xavier Guerry, membre suppléant de la COGEFI, le Conseil aurait dû élire son remplaçant cette fois-ci. Mais, M. Pascal Muller a demandé s'il était possible de faire cette élection en juin avec les autres élections. Ceci afin de faciliter l'organisation de la COGEFI.

6. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2025

M. André Favez signale qu'en page 5, il est noté : ... *est prévu de rehausser en dessus de la salle de gym.* Il ne pense pas avoir dit cela. Il était discuté de la salle du Conseil et non de la salle de gym.

Le PV, ainsi modifié, est accepté moins 2 abstentions.

8. ASSERMENTATIONS

Avec les démissions de Mme Anne-Sophie Pastoris, de MM. Xavier Guerry et de Bruno Strub, le Conseil général de Villars-Sainte-Croix compte 58 membres à ce jour.

9. PREAVIS MUNICIPAL NO 2/2025 RELATIF A L'OCTROI DU CREDIT D'OUVRAGE DE CHF 600'000.00 DANS LE CADRE DU PROJET AFTP – PP1 – TRAM 2^{EME} ETAPE – EXTENSION DU TRAMWAY POUR 2024

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Georges Cherix demande la lecture des rapports.

M. Michel Artar donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2/2025. En conclusion, la commission de gestion et des finances, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Pascal Mini donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2/2025. En conclusion, la commission ad hoc, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. André Favez trouve bizarre qu'il n'y ait pas été prévu un pont pour passer le carrefour vers Veillon. Pour lui c'est une aberration. Il ajoute que cela n'a rien à voir avec le présent préavis.

M. Georges Cherix répond qu'il s'agit d'un problème technique et qu'il faudrait débuter la montée à la hauteur de la Coop. Ceci n'est techniquement pas possible.

Une brève discussion s'ensuit entre les 2 personnes.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la discussion pour passer au vote.

Vote :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 600'000.00 pour le projet d'extension du tramway ;
2. de financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. de prévoir un amortissement budgétaire de CHF 600'000.00 par le compte 430.331.

Le préavis municipal N° 2/2025 est accepté moins 4 abstentions.

10. POSTULATS, MOTIONS, INTERPELLATIONS

M. Georges Cherix annonce que la Municipalité a reçu la commission des finances au sujet du postulat déposé. Il pense que la commission a été satisfaite des réponses et de la présentation. La Municipalité propose de répondre officiellement lors du Conseil général de juin prochain.

11. DIVERS

M. Christian Baur a remarqué, en lisant le précédent procès-verbal, qu'il y a eu l'intervention d'une personne qui ne fait pas partie du Conseil, ni de la Municipalité et qui est partie prenante dans le projet. Il demande si cela est autorisé. Est-il normal que M. Gomez puisse intervenir pendant que le Conseil délibère ?

M. Georges Cherix répond que la Municipalité a sollicité sa présence afin de répondre aux questions. Mme la Présidente répond que c'est tout à fait normal qu'il réponde aux questions, et lorsque le Conseil a délibéré, il n'a pas pris la parole.

M. Eric Jan se souvient que M. Gomez n'est pas intervenu de son propre chef, mais à la demande d'un conseiller qui lui a posé une question. Pour lui, du moment qu'un conseiller lui pose une question, il aurait été dommage qu'il ne puisse pas y répondre.

M. Axel Mailler demande, quant aux travaux de la Fornache, s'il ne serait pas plus sécuritaire de mettre un sens unique sur le bas. Il lui est arrivé qu'en venant depuis l'entrée du village, il y a une faible visibilité. Il s'est engagé mais s'est très vite retrouvé avec quelqu'un en face.

M. Nicola Cassetta répond qu'il y aura un sens unique, dans le sens du bus, lorsque les travaux seront sur la route principale depuis la route de Sullens. Il sera enlevé à mesure de l'avancement des travaux. Rien n'est prévu pour la Vignettaz. Lorsque tous les tuyaux seront en place, ils seront soudés et il n'y aura qu'une coupure d'eau au moment du raccord du haut et du bas. Il y aura une traversée de l'autre côté de la route. Lors des travaux, il a été constaté que, dans le quartier d'à côté, il y a des tuyaux qui passent dans les propriétés privées. Un bouclage a été mis en place sur la conduite actuellement en travaux, afin que, le jour où il y a un problème, il n'y ait qu'une vanne à fermer.

Mme la Présidente demande jusqu'à quand sont prévus les travaux.

M. Nicola Cassetta répond qu'ils vont durer encore environ 2 mois.

M. Frederic Strittmatter propose de passer le chemin des Chênes afin d'éviter le bas de la Vignettaz.

Mme Nadia Barbey trouve que la qualité de sens actuelle n'est pas géniale. Il est vrai que s'il pouvait être mis en place un grand rond-point avec le chemin des Chênes afin que tout le monde tourne dans le même sens, cela serait probablement plus sécuritaire.

M. Nicola Cassetta prend en compte les demandes et va voir ce qu'il sera possible de faire lors du prochain rendez-vous de chantier.

M. André Favez intervient. Avec les véhicules de tout le monde cela pourrait le faire mais il se voit mal le faire avec les engins agricoles.

M. Raffaelle Dolci annonce que dans le quartier de la Fornache, il y a eu des problèmes avec les déchets. Il n'y a pas eu l'enlèvement des déchets.

M. Nicola Cassetta répond qu'il faut l'aviser en cas de non-enlèvement des déchets, immédiatement, afin qu'il prenne des mesures.

M. Georges Cherix intervient. Selon lui, c'est difficile pour un camion d'entrer dans la Fornache. Mme la Présidente a vu, hier, que le ramassage s'est fait à pied. M. Nicola Cassetta rappelle qu'à mesure que les conduites sont soudées, la route est refermée. En théorie, en cas de non-enlèvement des déchets, il faut appeler le bureau communal afin que le nécessaire soit fait rapidement.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 21h17. L'assemblée applaudit.

La Présidente



Marielle Bartolucci



La Secrétaire



Anita Cochard